



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
15 janvier 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 décembre 2018, à 15 heures

Président : M. Remaoun (Vice-Président)..... (Algérie)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*suite*)

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

Clôture des travaux de la Commission

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala), M. Remaoun (Algérie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (suite)
(A/C.2/73/L.36 et A/C.2/73/L.49)

Projets de résolution sur le Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/C.2/73/L.36 et A/C.2/73/L.49)

1. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/73/L.49, déposé par M. Remaoun (Algérie), Vice-Président de la Commission, à l'issue des consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/73/L.36. Le projet de résolution a des incidences sur le budget-programme.

2. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation retire l'amendement oral présenté à la séance précédente et qu'en guise de compromis, le Président de la Commission pourrait faire une déclaration au sujet du projet de résolution, libellée comme suit : « le Président de la Deuxième Commission prie le Secrétaire général de revoir l'état des incidences du projet de résolution A/C.2/73/L.49 sur le budget-programme (A/C.2/73/L.68) pour mieux tenir compte de la résolution ».

3. **M. Ríos Sánchez** (Mexique) dit que son pays n'a aucune objection à la proposition de la Fédération de Russie.

4. **M^{me} Elgarf** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie la délégation de la Fédération de Russie d'avoir retiré son amendement oral au projet de résolution et dit qu'une déclaration du Président telle que celle proposée par la déclaration russe serait contraire au règlement intérieur de la Commission. Les États Membres sont libres de faire des observations et de publier des déclarations comme ils l'entendent, mais il n'appartient pas à la Deuxième Commission de faire des déclarations sur des documents concernant les incidences sur le budget-programme.

5. **Le Président** propose que la Commission prenne note des déclarations de la Fédération de Russie concernant l'état des incidences du projet de résolution A/C.2/73/L.49 sur le budget-programme présenté par le

Secrétaire général (A/C.2/73/L.68) et qu'elle adopte le projet de résolution.

6. *Le projet de résolution A/C.2/73/L.49 est adopté.*

7. **M. Kajimoto** (Japon), notant que sa délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution, dit que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement joue un rôle crucial en traitant une série de questions d'environnement, mais que les États Membres n'ont pas eu suffisamment de temps pour examiner l'état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme, présenté par le Secrétaire général. Le Japon demande au Bureau et au Secrétariat de veiller à ce que les États Membres soient informés des incidences sur le budget-programme suffisamment tôt pour pouvoir tenir des consultations avant l'adoption des projets de résolution.

8. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doit améliorer sa gestion financière et envisager des possibilités de financement dans la limite des ressources existantes. La délégation japonaise espère que le PNUE prendra des mesures supplémentaires pour mener une gestion efficace, efficiente et transparente sous sa nouvelle direction. Les possibilités de financement dans la limite des ressources existantes seront examinées par la Cinquième Commission.

9. **Le Président** dit que le Bureau a proposé de tenir des réunions informelles en 2019 en vue d'améliorer les méthodes de travail de la Deuxième Commission. Il espère qu'il sera également possible de trouver des moyens d'adopter les projets de résolution habituellement adoptés par consensus. Bien que toutes les questions n'aient pas été réglées à la session en cours, il convient de noter que la Commission a achevé ses travaux en huit semaines et un jour, soit trois jours de moins que l'année précédente.

10. **M^{me} Eckels-Currie** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays s'est rallié au consensus sur le projet de résolution, mais n'est pas favorable à une augmentation des crédits ouverts pour le PNUE au budget ordinaire, qui ont déjà fortement augmenté, de 14 millions de dollars à 40 millions de dollars depuis l'exercice biennal 2012-2013. Aucun argument de fond n'a été apporté à l'appui d'un financement supplémentaire et les États-Unis rejeteront toute proposition en ce sens à la Cinquième Commission.

11. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant du Japon. Toutefois, bien que les discussions concernant le paragraphe 9 de l'état des incidences du projet de résolution A/C.2/73/L.49 sur le

budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.2/73/L.68) se soient déroulées dans un esprit de compromis, cet état d'esprit ne ressort pas du document lui-même. La Fédération de Russie se dissocie donc du paragraphe 9 de ce document.

12. *Le projet de résolution A/C.2/73/L.36 est retiré.*

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement
(suite) (A/C.2/73/L.18/Rev.1)

13. **M. Yobouet** (Côte d'Ivoire) confirme que sa délégation a modifié son vote afin de soutenir le projet de résolution intitulé « Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/C.2/73/L.18/Rev.1), adopté par la Commission à sa 26^e séance.

14. **M^{me} Eckels-Currie** (États-Unis d'Amérique) dit que, conformément au Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans lequel l'avortement n'est pas reconnu comme méthode de planification familiale, son pays ne finance et ne soutient ni la pratique, ni la promotion, ni la recommandation de l'avortement dans ses programmes mondiaux d'aide médicale. Les États-Unis sont profondément attachés à la dignité et à la valeur de toute vie humaine et rejettent toute tentative de pervertir le sens des expressions « services de santé » ou « soins de santé » utilisées dans les résolutions des Nations Unies sur les questions de développement pour y inclure l'avortement.

Clôture des travaux de la Commission

15. **M. Harris** (Sous-Secrétaire général au développement économique), prenant la parole au nom de M. Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que le succès des délibérations de la Commission doit beaucoup à l'engagement déterminé des États Membres dans ces discussions intenses. La Commission a traité trois éléments essentiels du Programme 2030 : l'humanité, la planète et la prospérité. Elle a été informée de ce qui risquait de se produire si la communauté internationale ne redoublait pas d'efforts pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et, à l'approche de la signature du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Marrakech (Maroc), elle a examiné les multiples facettes du développement, des migrations et de l'élimination de la pauvreté. Elle a également examiné les moyens de renforcer l'action des Nations Unies face au problème de la croissance mondiale de la population urbaine.

16. En outre, elle a traité du climat, de la désertification, de la sécheresse, de la biodiversité, des ressources en eau et d'autres questions environnementales, ainsi que des difficultés du secteur de l'agriculture, des avantages de la consommation de légumineuses et de l'importance de la santé des plantes et de la sécurité alimentaire. La nécessité de passer à une économie circulaire et d'en faire connaître les avantages potentiels ont été examinées à une réunion conjointe avec le Conseil économique et social. Des discussions ont également porté sur la promotion de l'entrepreneuriat, du commerce et du développement, le suivi de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et les difficultés des pays en situation particulière : pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.

17. En dépit des divergences de vues sur ces questions, la Commission a réussi à achever ses travaux dans les délais prévus. Le Secrétariat est prêt à fournir l'appui nécessaire au succès du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en septembre 2019 sous les auspices de l'Assemblée générale. La décision des délégations d'entamer des discussions informelles à cet égard est grandement appréciée.

18. **Le Président**, s'exprimant au nom de M. Skinner-Klée Arenales, remercie la Commission pour son travail acharné et son engagement et dit que l'ajustement du programme des consultations et des calendriers correspondants a facilité les travaux de toutes les parties concernées. Une fois encore, la Commission a fait preuve de sa capacité d'œuvrer de conserve à des objectifs à long terme.

19. Les délibérations des dernières semaines ont confirmé que la voie du développement durable pour tous peut être difficile. Le consensus est parfois difficile à dégager mais en fin de compte, tout le monde est attaché aux mêmes objectifs. Les générations futures dépendent des actions menées maintenant pour transformer en réalité la vision adoptée par les dirigeants en 2015. Les difficultés à venir et l'urgence de mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont été clairement exprimés dans la déclaration liminaire prononcée lors de la seconde séance de la Commission. Dans les semaines qui ont suivi, d'éminents spécialistes ont examiné les politiques visant à combler les lacunes de l'infrastructure sociale et physique et les moyens de limiter la dette des pays en développement.

L'importance de passer d'un modèle économique linéaire non durable à une économie circulaire est devenue évidente.

20. Alors que le multilatéralisme et le système international fondé sur des règles sont remis en question, il faut redoubler d'efforts pour mobiliser les parties prenantes et poursuivre les négociations. Le Président de la Commission continuera à faciliter les discussions à l'approche du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale. Même lorsque les compromis s'avèrent difficiles, chacun doit se concentrer sur l'objectif primordial : créer un monde sûr et durable.

21. *Le Président déclare que la Commission a achevé ses travaux de la soixante-treizième session.*

La séance est levée à 15 h 45.